

Transport du grain de l'Ouest—Loi

Beaucoup de petites entreprises et de Canadiens ordinaires ont subi d'énormes difficultés à cause des pluies torrentielles qui ont emporté ces voies de communications. L'administrateur des transports aurait pu agir avec diligence dans une telle situation et ordonner immédiatement au CN de permettre au CP d'utiliser ses voies ferrées de manière à maintenir les liaisons ferroviaires indispensables au transport des céréales et à assurer l'acheminement des céréales des Prairies vers les ports de la côte ouest. Nous avons donc vu dans ma circonscription qu'il pouvait être nécessaire d'avoir des pouvoirs de réglementation accrus. L'amendement à l'étude constitue un bon début; je trouve qu'il s'agit d'un bon amendement et nous, du Nouveau parti démocratique, sommes heureux de l'appuyer.

Quand nous voyons dans un cas après l'autre le CP emprunter un trajet plus long que nécessaire, nous nous rendons compte du danger qu'il y a à confier, à des intérêts privés comme le CP, le soin de servir le public. On l'a vu à maintes et maintes reprises et dans une industrie après l'autre, quand il y a conflit entre le bien public et le profit, c'est toujours ce dernier qui l'emporte. Les entreprises privées ne s'intéressent au bien public que lorsque cela garnit leurs coffres. Ce n'est pas nécessairement calomnier l'entreprise privée, car c'est après tout le principe d'après lequel elle fonctionne. Elle a pour objectif principal de réaliser le maximum de bénéfices pour ses actionnaires.

Ce que nous préconisons, c'est un système intégré de transport pour acheminer les céréales et autres denrées des diverses régions du Canada vers les ports côtiers. C'est pourquoi je crois très fermement qu'en qualité de députés à la Chambre des communes soucieux du bien public nous devons appuyer ce pouvoir de réglementation accru que l'amendement à l'étude propose d'accorder à l'administrateur en précisant qu'il «peut exiger, s'il y a lieu, des accords de réciprocité».

Comme l'ont fait remarquer les orateurs qui m'ont précédé, nous devons encourager les ministériels à réfléchir à cet amendement. S'ils ne le trouvent pas intéressant ou s'ils ne trouvent pas judicieux d'accorder ce pouvoir de réglementation supplémentaire à l'administrateur de l'Office du transport du grain, qu'ils prennent la parole pour nous expliquer, à nous les députés de l'opposition et aux Canadiens en général, pourquoi. Qu'ils nous disent pourquoi cet amendement n'est pas dans l'intérêt des Canadiens et particulièrement des producteurs canadiens de céréales. Les députés d'en face, et surtout les ministres qui ont une responsabilité directe à l'égard de l'agriculture, ont le devoir de prendre la parole pour nous dire pourquoi l'amendement est mauvais ou pourquoi il dessert les intérêts des agriculteurs canadiens ou du public.

Je termine mon intervention sur ces mots, et je suis impatient d'entendre les ministériels défendre un point de vue contraire s'ils peuvent en fait établir une opposition logique à cet excellent amendement.

Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood): Monsieur le Président, je suis très heureuse de participer au débat sur le Nid-de-Corbeau et, plus particulièrement, de traiter de l'amendement dont nous sommes saisis, la motion n° 33.

Comme nous le savons tous, cet amendement émane des conservateurs, mais je me félicite d'en parler en tant que néo-démocrate.

• (1220)

Notre parti est tout à fait en faveur. D'ailleurs, 14 néo-démocrates et seulement 10 conservateurs, auront traité de cette question. De plus, pour chacune de nos motions, seuls trois députés du parti conservateur sont intervenus. Nous sommes les vrais défenseurs de la motion, c'est nous qui luttons en sa faveur et qui demandons au gouvernement ce qu'il lui reproche et pourquoi il refuse d'aborder la question. Pourquoi le gouvernement n'intervient-il pas et n'écoute-t-il pas la voix de la raison? Pourquoi n'est-il pas disposé à accepter un amendement aussi sensé?

M. Hnatyshyn: La qualité avant la quantité.

Mme McDonald: L'amendement à l'étude est très précis. L'article est rédigé ainsi:

L'administrateur peut

d) promouvoir des accords de réciprocité et autres entre compagnies de chemin de fer afin de faciliter les mouvements du grain et de les rendre plus efficaces et plus fiables, en vue de maximiser les bénéfices des producteurs.

Cet amendement laisse entendre que nous avons besoin d'un système de manutention des céréales plus efficace. Je suis fière, à titre de néo-démocrate, de soutenir ce point de vue. Je tiens à ce qu'on accroisse l'efficacité du système économique. Je défends les intérêts des agriculteurs et des producteurs, qui ont droit à un revenu suffisant. Les profits du CP me tiennent moins à cœur.

Pour améliorer l'efficacité du système de manutention des céréales, il faut augmenter les raccordements entre les réseaux des deux compagnies ferroviaires les plus importantes du pays le CN et le CP. De cette façon, nos agriculteurs disposeront de meilleurs services. Pour les courts trajets, les sociétés doivent travailler en collaboration. En tant qu'environnementaliste, partisane des économies d'énergie, je suis sidérée par le gaspillage éhonté qu'il se fait sur les réseaux de transport ferroviaires. Bien sûr, on retrouve autant de gaspillage dans d'autres modes de transport, qu'ils soient maritimes ou aériens, mais ce n'est pas parce que d'autres sont inefficaces qu'il faut le demeurer.

Nous devons protéger nos ressources, les utiliser avec parcimonie. Ces ressources non renouvelables nous sont pour ainsi dire tombées du ciel et nous les dépensons très rapidement. Il faudrait les ménager, c'est-à-dire utiliser notre système de transport de la façon la plus efficace possible. Il serait souvent avantageux que le réseau du CP et celui du CN soit relié. Malheureusement, il est exceptionnel que l'on prenne ces mesures qui accroissent l'efficacité du réseau et permettent d'économiser l'énergie. Nul doute que tous les députés pourraient citer des cas de gabegie dans leur circonscription.

Cet amendement vise à accroître l'efficacité du réseau. Idéalement, il faudrait un réseau global et intégré, mais nous en discuterons à un autre moment. Nous devrions au moins dans un premier temps nous occuper de l'efficacité en adoptant la motion n° 33.